

*Classic*  
**MERZOUGA**  
 **1000**

**PRÉ-RÈGLEMENT  
AUTOS / MOTOS/  
CAMIONS**

**INDEX :**

Article 1 : Organisation Définition Programme.....	<b>3</b>
Article 2 : Réglementation .....	<b>3</b>
Article 3 : Description .....	<b>4</b>
Article 4 : Véhicules Admis .....	<b>5</b>
Article 5 : Engagement pilote - Tarifs - Inscription – Droits .....	<b>6</b>

## Article 1 : LA 1ÈRE MERZOUGA 1000 CLASSIC

### ORGANISATION

La 1ère Merzouga 1000 Classic est organisée par DESERTECH sous l'égide du Ministère du Tourisme marocain et de la Fédération Royale Marocaine des Sports Automobiles (FRMSA).

### DEFINITION

La 1ère Merzouga 1000 Classic est organisée par DESERTECH intégrant les véhicules dits PIONNIER, CLASSIC et OPEN YOUNGTIMER au mode Cross Country Chrono-Classic©.

Les catégories AUTO MOTO CAMION décrites dans l'article 2 sont admises sur la 1ère Merzouga 1000 Classic.

### PROGRAMME

La 1ère Merzouga Classic aura lieu du 19 au 24 mars 2024, elle sera découpée en 4 étapes pour un total de 1200 kilomètres de pistes au chronomètre.

- 1er décembre 2023 : Ouverture des inscriptions
- 1er février 2024 : Sortie du règlement et présentation du parcours
- 15 février 2024 : Validation du parcours
- 28 février 2024 : Clôtures des engagements pour toutes les catégories admises
- **15 mars 2024 : Publication de la liste des engagés et ordre de départ de la 1ère étape (si absence de prologue) des heures de vérification techniques et administratives.**

## Article 2 : REGLEMENTATION

### RÈGLEMENT PARTICULIER AUTO / CAMION PIONNIER Cross Country CHRONO-CLASSIC©

#### Catégories AUTO admises :

**PIONNIER** : Véhicules du 01.01.1978 au 31.12.1989

**CLASSIC** : Véhicules du 01.01.1990 au 31.12.1999

**OPEN YOUNGTIMER** : Véhicules du 01.01.2000 au 31.12.2010

Les catégories PIONNIER/CLASSIC incluent les véhicules de type :

C1 : Voitures Tout-Terrain de Série

C2 : Voitures Tout-Terrain de Série Améliorées

C3 : Voitures Tout-Terrain Prototypes

Open YOUNGTIMER : Véhicule revêtant un caractère historique d'une fabrication antérieure à 2010, candidature sur dossier, acceptation à la discrétion du comité d'organisation.

**Catégories CAMION admises :**

Véhicules avant 31.12.1999

C4 : Camions Tout-Terrain

**RÈGLEMENT PARTICULIER MOTO PIONNIER**  
**Cross-Country CHRONO-CLASSIC©**

**Catégories MOTO, SIDE CAR, QUAD admises :**

**PIONNIER** : Véhicules du 01.01.1978 au 31.12.1992

**CLASSIC** : Véhicules du 01.01.1993 au 31.12.2003

**OPEN** : Véhicules du 31.12.2003 au 31.12.2006

**Article 3 : DESCRIPTION**

**DATE ET LIEU DE LA 1ÈRE MERZOUGA 1000 CLASSIC :**

**Du 19 au 24 mars 2024 au MAROC**

POSITION DU DIRECTEUR DE COURSE : PC COURSE AU RALLYE Chaque jour à l'hôtel / aux bivouacs

POSITION DE DÉPART ET D'ARRIVÉE : Départ Merzouga MAROC – Arrivée Fom Zguid MAROC

POSITION DU PARC FERMÉ APRÈS L'ARRIVÉE : Hôtel Bab Rimal - Fom Zguid MAROC

ZONES d'ASSISTANCE : Bivouacs et zones d'assistance prévues sur le Road Book.

POSITION DE LA SALLE de PRESSE : Press Room à l'hôtel

POSITION DES PANNEAUX OFFICIELS : Secrétariat / Direction Course à l'hôtel / PC aux bivouacs/hôtel

**COMITÉ D'ORGANISATION**

Organisateur : Philippe Rey

Directeur de course Auto / Moto / Camion: Mahmoud Essoussi

Responsable Logistique : Lancelot REY

Contrôleur Technique : Christian Alloin

**ADRESSE ORGANISATION**

DESERTECH

5569 Route de Saint-Rémy

13550 Noves

**CONTACTS ORGANISATION**

Tel : +33 6 03 01 09 74

E-mail : [competitors@merzouga1000.com](mailto:competitors@merzouga1000.com)

Web : [www.merzouga1000.com](http://www.merzouga1000.com) en construction

#### Article 4 : VÉHICULES ADMIS

##### **CATÉGORIES AUTO / CAMION ADMISES :**

**PIONNIER** : Véhicules du 01.01.1978 au 31.12.1989

**CLASSIC** : Véhicules du 01.01.1990 au 31.12.1999

Ces deux catégories incluent les véhicules de type :

C1 : Voitures Tout-Terrain de Série

C2 : Voitures Tout-Terrain de Série Améliorées

C3 : Voitures Tout-Terrain Prototypes

Open Youngtimer : Véhicule revêtant un caractère historique d'une fabrication antérieure à 2010, candidature sur dossier, acceptation à la discrétion du comité d'organisation.

C4 : Camions Tout-Terrain

##### **DÉFINITIONS :**

###### **Voitures de production de série C1 et série améliorée C2 :**

Voitures au sujet desquelles a été constatée, à la demande du constructeur, la fabrication en série d'un certain nombre de voitures identiques dans une période de temps donnée, et destinées à la vente normale à la clientèle. Véhicules à quatre roues motrices. Tous les véhicules ayant été homologués en catégories C1 et C2 durant les périodes données sont admises.

###### **Voiture de compétition C3 :**

Prototypes et Voitures construites à l'unité et uniquement destinées à la compétition.

###### **Camion Tout Terrain C4 :**

Seront considérés comme camions, les véhicules d'un poids en charge excédant 3500 Kg, à huit roues maximum et à quatre roues motrices minimum.

###### **Catégories MOTO admises:**

Sont admis les Motos, Side car, Quad de toutes marques régulièrement commercialisés ou non adaptés au tout terrain et répondant aux normes exigées par le code de la route des pays traversés.

Ces machines seront reportées en 2 catégories selon les types définis ci dessous :

**Catégorie 1 PIONNIER**

- 1.1 Moto du 01.01.1978 au 31.12.1992
- 1.2 Side Car du 01.01.1978 au 31.12.1992
- 1.3 Quad du 01.01.1978 au 31.12.1992

**Catégorie 2 CLASSIC**

- 2.1 Moto du 01.01.1993 au 31.12.2003
- 2.2 Side Car du 01.01.1993 au 31.12.2003
- 2.3 Quad du 01.01.1993 au 31.12.2003

**CLASSEMENT MARATHON**

Le Classement Marathon ne récompensera que les pilotes engagés dans la catégorie PIONNIER tous types confondus et qui auront terminé l'épreuve avec ces pièces identiques à celle vérifiées et gravées lors du départ : Le cadre, le moteur (carter et culasse), la fourche complète y compris le Té de Fourche le bras oscillant, les moyeux de roues.

**Article 5 : ENGAGEMENT PILOTE - TARIFS - INSCRIPTION – DROITS**

**DROITS D'ENGAGEMENTS**

Pour être prise en compte par l'Organisation, la demande d'engagement doit nécessairement porter les noms définitifs des participants la mention « lu et approuvé » et être signée. En plus, elle devra être accompagnée par la copie du virement bancaire effectué. Toute demande parvenant au secrétariat de l'épreuve non accompagnée de l'acompte demandé ne sera pas acceptée.

Par le fait d'apposer sa signature sur la demande d'engagement, le pilote se soumet aux juridictions sportives reconnues par la MERZOUGA 1000 CLASSIC 2024.

**1ère MERZOUGA 1000 CLASSIC – Maroc, 19 Mars – 24 Mars 2024**

**Clôture des engagements : 28 février 2024**

Les règlements doivent être effectués sur le compte bancaire avant la date limite indiquée.

TITULAIRE DU COMPTE : SARL DESERTECH  
IBAN : FR76 1460 7002 4570 5214 4877 258  
BIC : CCBPFRPPMAR

**Tarifs d'engagement :**

<b>Auto Camion :</b>	2.040€ par véhicule
<b>Moto Quad :</b>	1.320€
<b>Assistance :</b>	Voiture 580€ (+2 Pax obligatoire) Fourgon 780€ (+2 Pax obligatoire) Camion 980€ (+3 Pax obligatoire)
<b>Pax Pilote/copilote/mécano/accompagnant : 1.080€</b>	
<b>Forfait 5 nuits d'hôtel</b> en 1/2 pension à Bab Ribal Mhamid / Bab Ribal Foug Zguid en chambre partagée de deux personnes : 245€	

**Ces tarifs comprennent :**

- Les Droits sportifs pour les participants
- L'assurance Responsabilité Civile organisateur
- Assistance médicale
- Les repas aux bivouacs/hôtels (petit-déjeuner, dîner) sur les lieux d'hébergements
- Road-Books
- Remise des prix
- Les ravitaillements en eau sur les étapes
- Stickers des véhicules pour accès Bivouacs et zones d'assistance
- Pour les assistances, l'autorisation d'intervenir sur les véhicules en course dans les zones d'assistance prévues

**Ces tarifs n'incluent pas :**

- Transport aller-retour des participants et des véhicules au Maroc
- Le transport du concurrent sans véhicule d'étape en étape jusqu'à Foug Zuid dans le cas de casse
- Licence sportive FRMSA et FRMM (pour les motos) obligatoire pour les compétiteurs
- Assurance individuelle rapatriement obligatoire
- Les carburants
- La location du matériel de tracking / sécurité Stella 3 EVO
- L'achat du câble d'alimentation, des antennes et des supports pour les fixations de tous systèmes.
- Les dépenses personnelles

- Les frais de visa
- Location de téléphone satellite et appareils de communication
- Hôtels, repas et boissons autres que sur les lieux officiels
- Et en règle générale tout ce qui n'est pas repris dans la rubrique